



BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ETAT DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - tél. 021 / 316 40 50 - fax 021 / 316 40 52

## Communiqué de presse

Maternité du CHUV

### **5.2 millions pour augmenter la capacité d'accueil des prématurés**

**Le Conseil d'Etat va demander un crédit d'ouvrage de 5.2 millions au Grand Conseil pour un agrandissement de la Division de néonatalogie du CHUV. La surélévation prévue d'un étage du corps central du bâtiment de la Maternité permettra d'augmenter la capacité d'accueil des prématurés et de leur famille. Le solde du coût des travaux (7.7 millions au total) sera pris en charge, à hauteur de 2.5 millions, par une donation d'une fondation privée.**

Les travaux en cours à la Maternité du CHUV augmenteront de quelques lits (on passera de 25 à 28) les capacités d'accueil des prématurés par la Division de néonatalogie. Cette augmentation, qui sera effective en février 2006, est cependant insuffisante pour répondre aux besoins. La Division de néonatalogie détourne entre 100 et 120 cas par année vers d'autres hôpitaux suisses, parfois jusqu'à Lucerne. Le coût de ces transports représente plus d'un ¼ million par an. Plus de la moitié d'entre eux ont des parents domiciliés dans le canton de Vaud. Il n'y a pas de solution à cette situation sans une augmentation supplémentaire du nombre de lits. Les travaux, dont le projet sera soumis au Grand Conseil, permettront de mettre progressivement en service 12 lits supplémentaires. D'ici dix ans la capacité de la Division sera ainsi amenée à 40 lits.

La Maternité du CHUV est en effet le centre périnatal de référence pour l'ensemble des cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura et les parties francophones des cantons de Fribourg et du Valais. Les enfants qui naissent sur l'ensemble de ce territoire et qui nécessitent des soins spécialisés, parce qu'ils pèsent moins de 1'500 grammes ou qu'ils sont nés à terme avec un problème majeur, sont hospitalisés dans la Division de néonatalogie du CHUV.

La présence des parents étant primordiale auprès des enfants malades, les travaux prévus augmenteront également la capacité d'accueil de leur famille.

Le coût global de ces travaux est évalué à près de 7.7 millions, dont 5.2 sont à la charge de l'Etat et correspondent au crédit d'ouvrage demandé. Le solde sera financé par une donation de 2.5 millions d'une fondation privée qui s'est engagée dans ce sens pour autant que l'Etat finance le complément. La fondation privée est par ailleurs prête à subventionner les coûts de fonctionnement de la Division de néonatalogie, à raison de 100'000 francs par an pendant une durée minimale de cinq ans.

Les travaux prévus pourront être effectués, sous réserve de l'approbation du crédit d'ouvrage par le Grand Conseil, de mars 2006 à juillet 2007.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 août 2005